

ses manoeuvres obstructionnistes, mais la tentative échoua. On comprit alors parfaitement que le président était résolu à entraver, pendant la durée de son mandat, tous les travaux du Conseil de sécurité.

Proposition du représentant de l'Inde

C'est à ce moment critique que le représentant de l'Inde, sir Benegal Rau, tenta de faire adopter une formule destinée à mettre fin à l'impasse. Il proposa de nommer un comité, composé des six membres non permanents du Conseil de sécurité, chargé d'étudier le problème de Corée et de faire des recommandations relatives au règlement pacifique du différend et à l'avenir de ce pays. Le représentant de l'Inde était d'avis que les six petites puissances ne sauraient « être accusées ou soupçonnées d'aucune ambition expansionniste ». « Le temps viendra, poursuivit-il, où le Conseil devra élaborer et faire connaître ses propres propositions sur l'avenir de la Corée, lorsque les hostilités auront cessé et que les autorités nord-coréennes auront retiré leurs forces, en conformité des résolutions du Conseil de sécurité. Les travaux de ce comité pourraient aider à atteindre ce but ».

Cette proposition reçut un accueil chaleureux des délégations française et yougoslave et souleva un mouvement général de sympathie chez les délégations des petites puissances. Sir Benegal déclara plus tard que sa résolution accorderait des pouvoirs étendus au Comité afin de lui permettre d'examiner non seulement toutes les propositions présentées « en conformité des résolutions déjà adoptées par le Conseil », mais toutes celles qui tendent à favoriser un règlement de la question. Il reconnut que, comme tous les membres non permanents du Conseil, sauf la Yougoslavie, avaient voté en faveur de l'ordre de « cesser le feu » et du retrait jusqu'au 38^e parallèle des troupes nord-coréennes, il n'était pas nécessaire de demander aux délégués de se considérer liés par cette résolution. Une mention précise de cette résolution, ajouta-t-il, provoquerait un veto soviétique, puisque l'U.R.S.S. avait jugé illégales les résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur la Corée. Les États-Unis refusèrent d'accepter ce dernier amendement en soutenant que les Russes pourraient invoquer le projet de résolution de l'Inde pour appuyer leurs allégations sur l'illégalité des résolutions antérieures du Conseil de sécurité relatives à la Corée.

Pour des raisons différentes sans doute, M. Malik se montra également réticent à l'égard de la proposition de l'Inde. Le renvoi de la question coréenne à un comité composé des six membres non permanents du Conseil de sécurité aurait en effet interrompu la campagne de propagande que l'Union soviétique menait au Conseil de sécurité. De plus, ce comité aurait pu faire des recommandations auxquelles l'Union soviétique aurait été forcée de mettre son veto, démolissant ainsi les fondements mêmes de sa propagande. Bien qu'elle ne se souciât guère du plan indien, l'Union soviétique espérait, semble-t-il, qu'il serait rejeté par les États-Unis, après quoi elle pourrait y souscrire en toute sûreté. Elle exploiterait ensuite le rejet du plan indien par les États-Unis dans sa propagande destinée aux pays d'Asie et en tirerait une autre preuve du dédain qu'affichent les États-Unis pour l'opinion asiatique.

Tout compte fait, la délégation indienne décida de ne pas présenter de résolution qui aurait donné suite aux propositions de sir Benegal Rau. Ce plan ne fut tout de même pas complètement mis de côté, car on eut l'impression, en général, qu'une proposition à peu près analogue serait présentée plus tard.

Plainte de la Chine communiste au sujet de Formose

Au cours de la quatrième semaine d'août, un nouveau problème se posa au Conseil de sécurité. Un câblogramme, émanant du ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, accusait le Gouvernement des États-Unis d'« empiètement flagrant » sur le territoire chinois, ainsi que « d'agression armée